

COMITE CENTRAL DU PARTI  
CONGOLAIS DU TRAVAIL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail-Démocratie-Paix

--:--:--:--:--:--

ORDONNANCE N° 26/79 DU 7/07/79  
portant ratification de l'Accord de prêt  
entre la République Populaire du Congo et  
la BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT(BAD).

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS  
DU TRAVAIL

Vu l'Acte n°038/PCT/CC du 30 Mars 1979 portant fondement, organisation  
et fonctionnement des Pouvoirs Publics ;

Vu l'Accord de prêt entre la République Populaire du Congo et la  
Banque Africaine de Développement ;

O R D O N N E :

Article 1er.-- Est approuvé, l'Accord de prêt entre la République Populaire du  
Congo et la Banque Africaine de Développement (BAD) en vue du financement des  
coûts en devises du projet Café Cacao.

Article 2.-- Le texte dudit Accord demeure annexé à la présente Ordonnance.

Article 3.-- La présente ordonnance sera enregistrée et publiée au Journal  
Officiel de la République Populaire du Congo et communiquée partout où besoin  
sera./-

Fait à Brazzaville, le 7 JUILLET 1979

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.-